
NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC

Conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM », la Ville de Metz a confié à la société INDIGO la gestion des places de parking payantes en surface. La société STREETEO – assurant le respect du paiement - est une filiale à 100% d'INDIGO.

Afin de faciliter le recouvrement des FPS (Forfait Post Stationnement) cette société enregistre vos données dans un logiciel informatique.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville de Metz, des sociétés Indigo et STREETEO, de ses sous-traitants (IER, ...) ainsi qu'aux autorités et organismes compétents (ANTAI, CCSP, DGFIP).

Les photos et les numéros d'immatriculation des véhicules en règle sont supprimés dans les 24 heures. Les informations du FPS sont conservées 3 ans à partir de la date d'émission du FPS par la société STREETEO, exception faite des FPS faisant l'objet d'un contentieux.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à :

Hôtel de Ville de Metz
A l'attention du Délégué à la Protection des
Données,
1, place d'Armes–J.F.Blondel – 57036 METZ Cedex 1
Téléphone : 0 800 891 891
dpo@mairie-metz.fr

Ou

INDIGO/STREETEO
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
Immeuble Ile de France, Bâtiment A,
4, place de la Pyramide
TSA 43214
92919 LA DEFENSE Cedex
dpo.fr@indigo-group.com / dpo@streeteo.com